Pont sur Sambre Power

Lieu-dit Le rayage du Milieu
Route de Pantegnies
59138 Pont-sur-Sambre

Toul Power

Pôle Industriel Toul Europe
Secteur A
875, rue de l'Escadrille des Cigognes
54200 Toul

Pont-sur-Sambre, vendredi 7 avril 2017

Nos Réfs. : PSS/RTE/LT/2017-002
Objet : **Appel à contribution du RTE du 6 mars 2017 sur les évolutions des règles MA-RE (v9)**

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver, ci-après, notre contribution à l'Appel à contribution du RTE du 6 mars 2017, sur les évolutions des règles MA-RE (v9), suite à la réunion du groupe de travail du 20 janvier 2017**.**

Opérateurs de deux centrales à cycle combiné gaz (CCG) nouvellement construites en France (situées à Pont-sur- Sambre et à Toul), nous éprouvons un contexte de prix de l'électricité sur les marchés de gros en France particulièrement volatil qui ne permet pas, en l'état, une rémunération adéquate de l'infrastructure énergétique importante pour le système que constituent nos deux centrales (qui proposent au système 820 MW de capacités certifiés).

Nos revenus dépendent exclusivement des marchés de gros, de l'équilibrage, des services systèmes et depuis 2017 du mécanisme de capacité.

Du fait de leur flexibilité et de leur disponibilité, nos centrales devraient pouvoir être en mesure d'apporter une contribution importante à l'équilibrage du réseau. Cette contribution devrait pouvoir augmenter fortement avec le développement massif des ENR intermittentes tel que prévu dans la PPE. Les marchés de l'équilibrage représentent des marchés potentiels importants pour les CCG et nous estimons qu'en l'état actuel du marché, tant par ses règles que par son fonctionnement, notre participation en volumes et en revenues est insuffisante.

En tant qu'opérateur de CCG, les évolutions des règles MA-RE marchés doivent

- prendre en compte les spécificités des CCG afin de ne pas être exclu de certains marchés (à l'instar des appels d'offres Réserve Rapide et Réserve Complémentaire),
- respecter l'égalité de traitement entre la production et l'effacement,
- permettre une valorisation adéquate des services rendus au système électrique français.

La mise en place du projet TERRE devrait répondre à ces attentes et c'est dans ce sens que nous vous soumettons notre contribution.

Qui sommes-nous ?

Pont-sur-Sambre Power SAS est le propriétaire et l'opérateur de la centrale à cycle combiné de 412 MW de capacité installée située à Pont-sur-Sambre, à proximité de la ville de Maubeuge. Cette centrale est en service depuis septembre 2009.
Toul Power SAS est le propriétaire et l'opérateur de la centrale à cycle combiné de 413 MW de capacité installée située dans la zone industrielle « Croix de Metz », à proximité de la ville de Toul. Cette centrale est en service depuis décembre 2012.
Ces outils permettent un délai d'activation de 30 minutes et un gradient de 20 MW/minute.

Pont sur Sambre
Power

Lieu-dit Le rayage du Milieu
Route de Pantegnies
59138 Pont-sur-Sambre

Toul
Power

Pôle Industriel Toul Europe
Secteur A
875, rue de l'Escadrille des Cigognes
54200 Toul

Réponse aux questions :

1-OFFRES STANDARD TERRE

Question 1.1: Une offre annulée par l'acteur sera définitivement supprimée par RTE et son historique ne pourra plus être consulté via l'interface technique TOP (par IHM ou API). Confirmez-vous que ce fonctionnement correspond à vos attentes ? Si non, pourquoi ?

Ce fonctionnement correspond à nos attentes

Question 1.2: Une offre modifiée vient remplacer une offre précédemment envoyée. Il ne sera pas possible pour l'acteur de venir consulter via l'interface technique les versions précédentes de son offre (par IHM ou API). Confirmez-vous que ce fonctionnement correspond à vos attentes ? Si non, pourquoi ?

Ce fonctionnement correspond à nos attentes

Question 1.3 : La fonctionnalité «saisie d'une offre» dans SYGA est peu voir pas utilisée, aussi nous ne prévoyons pas de fonctionnalité «saisie d'une offre» dans TOP (seule la modification sera réalisable). Confirmez-vous que ce fonctionnement correspond à vos attentes ? Si non, pourquoi ?

Non, en cas de crash SI, il est intéressant de pouvoir poser des offres manuellement.

2-EVOLUTION DE LA PROGRAMMATION

Question 2.1: La fonctionnalité «saisie d'un programme» n'existe pas, aussi nous ne prévoyons pas de fonctionnalité «saisie d'une programme» dans TOP. Confirmez-vous que ce fonctionnement correspond à vos attentes ? Si non, pourquoi ?

Ce fonctionnement correspond à nos attentes

3-ACTIVATIONS TRANSMISSION DES PROGRAMMES DE MARCHE

Question 3.1: Avez-vous des remarques ou des suggestions par rapport aux informations présentées jusqu'à aujourd'hui, que ce soit dans les slides ou dans le guide d'implémentation (version de travail transmise)?

Nous n'avons pas de remarques particulières

Question 3.2 : Les processus présentés sont-ils compatibles avec une évolution de vos processus opérationnels ? Si non, quelles sont les nouvelles fonctionnalités que RTE devrait prévoir pour permettre une compatibilité avec une évolution de vos processus ?

Ces processus présentés sont bien compatibles avec une évolution raisonnable de nos processus

Pont sur Sambre Power
Lieu-dit Le rayage du Milieu
Route de Pantegnies
59138 Pont-sur-Sambre

Toul Power
Pôle Industriel Toul Europe
Secteur A
875, rue de l'Escadrille des Cigognes
54200 Toul

Question 3.3: Voyez-vous des contraintes techniques par rapport à la mise en place des premières modalités techniques présentées dans le guide d'implémentation?

A ce stade nous ne voyons pas de contraintes techniques particulières

Question 3.4: Pour l'envoi du PM, préférez-vous :
(i)Décrire tous les points 5 min (avantage de la simplicité)
(ii)Ne décrire que les «brisures» / points qui changent (moins de volumétrie et homogénéité avec le futur envoi des Programmes d'appel)

Nous préférons la solution (ii) : Ne décrire que les «brisures» nous est préférable pour des raisons d'homogénéité.

Question 3.5: Selon-vous, dans le cas présenté, faudrait-il envoyer un PM pour chacun des ordres (1 et 2), ou remettre à zéro la temporalité pour le renvoi d'un PM global après la réception de l'ordre 2 ?

Nous préférons la solution (1), envoyer un PM pour chacun des ordres.

Question 3.6: Identifiez-vous des contraintes techniques dans le fait de renvoyer les identifiants de l'ensemble des ordres auxquels se rapporte le PM envoyé ?

Nous ne voyons pas de contraintes techniques particulières

4-PUBLICATION DES DONNEES D'AJUSTEMENT

Question Q4.1: Quels fichiers utilisez-vous effectivement ?

Nous utilisons l'ensemble des fichiers au format CSV décrits dans les slides 42 & 43

Question Q4.2: Avez-vous été confronté à des problèmes ou limitations ? (échéance de mise à disposition, de mise à jour, ergonomie ?)

Nous n'avons pas été confrontés à des problèmes particuliers.

Question Q4.3: Les échéances de publication proposées répondent-elles à vos attentes opérationnelles ?

Ces échéances correspondent bien à nos attentes opérationnelles en comprenant que la publication du bilan récapitulatif mensuel se fera comme actuellement au plus tard entre le 14 et le 20 du mois n+1

Question Q4.4: Les données publiées répondent-elles à votre besoin ? Leur mode de présentation vous semble-t-il satisfaisant ? Quelles fonctions de filtrage sur IHM souhaiteriez-vous voir mises en place ?

Nous pensons qu'il serait utile de faire figurer au pas de 5mn la rémunération de l'ajustement, la pénalité éventuelle et la rémunération totale (?)

Pont sur Sambre Power
Lieu-dit Le rayage du Milieu
Route de Pantegnies
59138 Pont-sur-Sambre

Toul Power
Pôle Industriel Toul Europe
Secteur A
875, rue de l'Escadrille des Cigognes
54200 Toul

Question Q4.5: Sous quel type de format souhaiteriez-vous télécharger les données affichées dans l'IHM: «csv», «xml», autre?

Nous sommes familier avec le format « csv », dans le cas où les données soit sous la forme d'un simple tableau de données sans autre commentaire hors du tableau.

Question Q4.6: Le mode de rejeu des données proposé vous permet-il d'avoir une vision exhaustive et cohérente des modifications apportées ?

Oui en tenant compte de notre souhait exprimé à la question 4.4 ci-dessus

5-MODALITES DE FACTURATIONS

Question 5.1: Seriez-vous favorables à la mise en place de l'auto-facturation pour les ajustements à la hausse ?

Nous sommes plutôt favorables

Question 5.2: Existe-t-il, selon vous des blocages d'ordre juridique/comptable/fiscal de votre côté qui rendrait l'auto-facturation impossible?

Nous n'identifions pas de blocages d'ordre juridique/comptable/fiscal de notre côté.

Je vous souhaite bonne réception de nos réponses.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Benoît Vercelletto